

POUR QUI ?



Le service social intervient à la demande

- ... de l'élève
- ... de la famille
- ... de l'équipe éducative
- ... des partenaires

L'assistante de service social est tenue au secret professionnel

POURQUOI ?

Répondre à des besoins de l'élève et/ou de sa famille

Au niveau

SCOLAIRE

Résultats en baisse, décrochage, absentéisme, comportement, harcèlement, accès à l'école pour tous...

FAMILIAL

Séparation, décès, conflits (parents, fratrie), soucis familiaux, prévention et protection de l'enfance...

PERSONNEL

Mal-être, isolement, manque de confiance, difficultés relationnelles, problématiques liées à l'adolescence, problèmes identitaires et culturels...

ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Accès aux droits, dossiers de bourses, fonds sociaux...

COMMENT ?

Entretiens avec les élèves (sans nécessité d'autorisation parentale) et/ou sa famille

Concertations avec l'équipe éducative, l'infirmière...

Participation à la vie de l'établissement (programme, commissions, conseils, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté...)

Liaisons avec différents services extérieurs (services sociaux, administrations, associations...)

N'hésitez pas à contacter l'assistante sociale en faveur des élèves de l'établissement scolaire

Liens partenaires :

- Réseau parents en Aveyron
- MDA (Maison des adolescents)
- ADAVEM (Aide aux victimes)
- CIDFF (Droits des femmes et des familles)